

# Souveraineté La Solution inc.

## Opinions

### Un crime, une sentence, s.v.p.

La loi sur les crimes irréparables, tels que meurtres, devraient être révisés quand quelqu'un commet un meurtre par vengeance ou autre, il ou elle devrait, à la base, avoir 2 ans plus 1 jour de prison sans droit de libération sur parole et en additionnel ce que le juge donnerait si trouvé coupable.

Cette opinion est basée sur une observation faite sur des personnes atteintes d'alzheimer. Ces gens qui sont malades se rappellent de choses qui les ont marqué durant leur vie saine. Ma mère en l'occurrence était très sévère avec nous et très disciplinée, sans doute à cause du manque de jouissance de sa jeunesse, car elle a dû se marier à 16 ans. À cause de sa maladie très avancée, nous avons dû placer notre mère.

En lui rendant visite une semaine après, à ma grande surprise elle était attachée à une chaise dans le salon. J'appelle la garde pour lui demander quelle était la cause pour un tel châtement? La garde me répondit: "Ta mère est très agressive, elle a giflé une autre résidente, car celle-ci ne l'a pas écouté: "Veux-tu ben la fermer". Ce fut dur à accepter mais je comprenais que la situation nécessitait une action immédiate. Cet incident accablant a été pour moi un temps de réflexion.

Pour toute personne souffrant de dérangement mental pour un moment ou une durée perpétuelle, ce qui ressort de sa banque de mémoire, c'est ce qui l'a marqué le plus. Si les personnes atteintes de la maladie de l'alzheimer sont confinées dans un centre adéquat pour le reste de leurs jours, les gens qui ont commis un crime irréparable, devraient du moins passer un temps minimum en institution pour leur bien et notre sécurité.

Advenant que la loi, telle que proposée dans cette opinion, soit prise en considération et devienne force de loi, tous les médias en feraient mention. Donc cette loi serait imprimée dans la banque de mémoire de tous et chacun. Si cette loi éviterait qu'un seul meurtre par vengeance, drogue, boisson, etc, rendant temporairement ces personnes dérangées mentalement ne se produise, la mort de ces deux enfants poignardés n'aura pas été vaine.

Si officiellement entérinée par le gouvernement en place, cette loi devrait porter les prénoms de ces deux jeunes victimes.

André Desnoyers.

